



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 043.4
Votre référence :
Notre référence : frt
Dossier traité par : Thomas Frei
Tél. +41 58 465 58 20, Fax +41 58 465 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch
Ittigen, le 1. novembre 2017

Communications techniques; amendement no 104

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	01.11.2017	00.040-00	1-4	31.08.2016
Classification des travaux d'entretien sur les aéronefs	02.020-00	1-4	01.11.2017	02.020-00	1-4	17.12.2012
Etalonnage des équipements de mesure et de contrôle	73.070-00	1-6	01.11.2017	73.070-00	1-6	26.01.2011
Attestations d'aptitude à l'emploi (certificats d'autorisation de mise en service) délivrées par les entreprises de construction conformément à l'OECA (RS 748.127.5)	80.000-10	1-3	01.11.2017	80.000-10	1-3	12.01.2010
Délivrance aux organismes de maintenance d'aéronefs agréés selon le règlement (UE) n° 1321/2014 de l'« Annexe nationale » en application de l'art. 34, al. 1 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1)	90.010-10	1-9	01.11.2017	90.010-10	1-9	10.06.2011
Examens de capacité du personnel d'entretien	90.200-10	1-9	01.11.2017	90.200-10	1-10	12.11.2009

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications
(CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Gianmario Giacomelli, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule

Le document visait électroniquement.